



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 06789

Numéro SIREN : 329 233 126

Nom ou dénomination : A-RAC

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2013 sous le numéro de dépôt 18664

A-RAC  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 240 000 €  
7 avenue Francis de Pressensé, ZAC du Cornillon  
93214 LA PLAINE ST DENIS CEDEX  
329 233 126 RCS BOBIGNY



**I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012  
SOUmise A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT**

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés, que le bénéfice de l'exercice s'élève à 172 599 euros.

Nous vous proposons, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable composé de :

- Autres réserves ..... 207 729 euros  
- résultat de l'exercice 2012 ..... 172 599 euros  
..... 380 328 euros

de l'affecter de la manière suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de ..... 100 000 euros  
- Le solde en autres réserves ..... 280 328 euros  
=====

Total égal au bénéfice distribuable ..... 380 328 euros

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

**Le Président**

**II - DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012  
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 7 JUIN 2013**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable composé de :

- Autres réserves ..... 207 729 euros  
- résultat de l'exercice 2012 ..... 172 599 euros  
..... 380 328 euros

Décide de l'affecter comme suit :

- En distribution de dividendes à hauteur de ..... 100 000 euros  
- Le solde en autres réserves ..... 280 328 euros  
=====

Total égal au bénéfice distribuable ..... 380 328 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique, constate que le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices est le suivant :

| EXERCICE | DIVIDENDES    |
|----------|---------------|
| 2009     | 300 000 euros |
| 2010     | 220 000 euros |
| 2011     | 0 euros       |

**III - DECISION DE NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET  
SUPPLEANTS  
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 7 JUIN 2013**

**QUATRIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion, décide en conséquence de désigner :

- la société KPMG AUDIT OUEST, SAS au capital de 200 000 € dont le siège social est situé 7 boulevard Albert Einstein - 44311 NANTES CEDEX 3, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 512 802 547, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de KPMG SA, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SA au capital de 2 510 460 € dont le siège social est situé 63 rue de Villiers - 92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 672 006 483, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de AUDIT AMLD SARL, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait à PARIS  
Le 7 juin 2013  
M. Guy ROULLEAU  
Président de SAMSIC IV, associée unique  
"Certifié exact"

*Certifié exact*

